



**ACADÉMIE
DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES**

PALMARÈS 2005

**Séance publique annuelle
sous la présidence
de Monsieur Jean TULARD
lundi 7 novembre 2005**

***Suivre [...] les travaux scientifiques et littéraires
qui auront pour objet
l'utilité générale et la gloire de la République.***

Telles sont les termes utilisés dans la loi du 3 brumaire an IV qui institua l'Institut de France et en définit les missions. L'Académie attache une particulière importance à cette action de veille, en recherchant chaque année dans la production innombrable des livres et des thèses les auteurs qui méritent de voir leur travail récompensé.

Ainsi, chaque année, l'Académie des Sciences morales et politiques distribue plus de cinquante prix, bourses et médaille qui récompensent des ouvrages imprimés ou des thèses dactylographiées, dans des domaines très variés, en lien avec la diversité des compétences représentées à l'Académie : philosophie, histoire, sciences politiques, droit, économie, sociologie...

Le palmarès de l'année est proclamé lors de la séance publique annuelle de l'Académie, qui se déroule sous la Coupole du Palais de l'Institut au mois de novembre.

L'Académie rend honneur de cette façon non seulement aux lauréats, récompensés pour leurs mérites, mais aussi aux fondateurs qui lui ont fait confiance pour perpétuer la mémoire de leur nom et accomplir avec constance et fidélité leurs volontés.

Car derrière chaque prix ou chaque médaille se profile la silhouette de généreux donateurs qui ont souhaité, de cette manière, agir, par-delà la mort, en faveur de l'intérêt général.

Grands Prix

p. 5

- Prix Édouard Bonnefous
- Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise
- Prix Zerilli-Marimo
- Prix Louis Cros
- Prix Madeleine Laurain-Portemer
- Prix Choucri Cardahi
- Prix Charles Aubert - Histoire
- Prix Charles Aubert - Droit
- Prix Francis Durieux
- Prix de l'essai franco-allemand pour la Construction européenne
- Grandes médailles de l'amitié franco-allemande

Prix

p. 19

Prix Dagnan-Bouveret / Prix Lucien Dupont / Prix du chanoine Delpeuch / Prix Jean Sainteny / Prix Edmond Fréville / Prix Georges Mauguin / Prix Pierre-Georges Castex / Bourse Marcelle Blum / Prix Luc Durand-Réville / Prix Grammaticakis-Neumann / Prix Daniel Strasser / Prix Bernard Destremau / Prix Osiris / Prix Henri Texier II / Prix Delmas / Prix René Cassin / Prix Araxie Torossian / Prix Claude Berthault / Prix Émile Girardeau / Prix Henri Texier I / Prix Germaine-André Lequeux / Prix d'Aumale (domaine de Chantilly)

Médailles

p. 29

L'Académie

p. 33

- Histoire et missions de l'Académie
- Publications
- À l'heure du numérique...
- Centenaire de la loi du 9 décembre 1905
- Règlement des prix et concours



**GRANDS PRIX
2005**

PRIX EDOUARD BONNEFOUS

10 000 euros

attribué à François Ecalle pour son ouvrage *Maîtriser les finances publiques ! Pourquoi, comment ?*, Paris (Economica), 2005.

Ancien élève de l'Ecole Centrale de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, François Ecalle se penche, dans cet ouvrage préfacé par Raymond Barre, sur la situation des finances publiques françaises et sur les moyens de remédier à leur dégradation.

Analysant la plupart des sujets importants relatifs aux finances publiques, l'auteur amène le lecteur à trouver des réponses raisonnables aux défis de l'heure. Faut-il fixer une limite à l'endettement public? Quel est l'effet des prélèvements obligatoires sur l'emploi? Quels sont les enjeux de la loi organique de 2001 sur les lois de finances pour la gestion publique? Faut-il poursuivre la décentralisation? Les comptes de l'assurance maladie peuvent-ils être durablement équilibrés? La réforme de 2003 a-t-elle véritablement résolu le problème des retraites?

L'approche très pédagogique de ces questions constitue une contribution puissante à une meilleure culture économique de l'opinion, opinion qui doit être clairement informée des dangers encourus par le pays et des mesures qui s'imposent dans l'intérêt général.

Le livre de François Ecalle permet de prendre en compte les réalités et les menaces qui pèsent sur l'avenir, en échappant à l'aveuglement des corporatismes et des égoïsmes individuels, mais aussi en s'affranchissant de l'inertie de l'Etat.

Le Prix Édouard Bonnefous a été créé grâce à la générosité du Chancelier honoraire de l'Institut de France, dont il porte le nom. Il récompense alternativement des œuvres qui auront proposé d'alléger ou contribué à alléger le poids de l'État au service des citoyens et des œuvres consacrées à la défense de l'homme et de son environnement.

Au titre de l'allègement du poids de l'Etat, le prix Edouard Bonnefous a déjà été décerné à MM. Elie Cohen (1998), Renaud Denoix de Saint-Marc (2001) et Yves Cannac (2003).

PRIX DE LA FONDATION CULTURELLE FRANCO-TAIWANAISE - 38 000 euros

partagé entre Françoise Mengin, pour ses travaux sur Taïwan, et l'Association des Professeurs de français de Taïwan, pour son action en faveur de la francophonie

Françoise Mengin est directeur de recherche au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI). Ses principaux travaux portent sur l'intégration économique et les nouveaux pouvoirs en Chine du Sud et à Taïwan, et sur les rapports entre Taïwan et la Chine. Après une thèse sur les relations entre la France et Taïwan de 1964 à 1994, elle a produit de nombreuses études de fond sur les réformes constitutionnelles à Taïwan, la politique continentale de Taïpei, les conséquences de l'entrée de la Chine et de Taïwan dans l'OMC etc.

L'Association des Professeurs de français de Taïwan a été créée en 1996. Regroupant quelque 130 membres, chercheurs et enseignants de français à Taïwan, cette association à but non lucratif s'efforce de promouvoir et l'enseignement et la pratique du français dans un milieu fortement dominé par l'anglais. Elle apporte une aide pratique aux enseignants pour des stages de perfectionnement et promeut la traduction en chinois d'ouvrages écrits en français.

Le Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise est doté par le Conseil National des Affaires Culturelles de Taïwan. Il est destiné à récompenser une oeuvre scientifique, artistique ou littéraire mettant en lumière les rapports entre l'Europe et Taïwan.

Créé en 1996, le prix a déjà été décerné à : Département Chine de l'INALCO (1996), Ecole française d'Extrême-Orient (1997), Grand Dictionnaire français de la langue chinoise des Instituts Matteo Ricci de Paris et de Taïpei (1998), Institut des Hautes Etudes Chinoises du Collège de France (1999), André Lévy (2000), Pères français des Missions étrangères installés à Hualien (2001), Centre France-Asie pour l'accueil d'étudiants taïwanais (2002), Maison des Cultures du Monde (2003), Chantal Zheng de l'Institut de Recherche sur le Sud-Est asiatique de l'Université de Provence et Jean-Pierre Cabestan de l'UMR de droit comparé de

PRIX ZERILLI MARIMO

13 500 euros

attribué à Michel Camdessus pour *Le sursaut, vers une nouvelle croissance pour la France*, Paris (La Documentation française) 2004.

Rédigé au printemps 2004 à la demande du ministre d'Etat, de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Nicolas Sarkozy, ce rapport, établi sous la direction de Michel Camdessus avec le concours d'une vingtaine de personnalités indépendantes, est destiné à éclairer les Français et leur représentation nationale sur les choix économiques et budgétaires à venir en faveur de la croissance.

Le diagnostic sur l'économie nationale est préoccupant car il établit que la France est engagée dans un processus de décrochage qui deviendra quasi irréversible si rien n'est fait d'ici dix ans. L'analyse montre que ce recul tient à un double contresens dans les choix collectifs et politiques : l'augmentation des dépenses des finances publiques, la surcharge fiscale et l'explosion de la dette publique ont été considérées comme des moyens de lutter contre le chômage ; mais en fait la faiblesse principale de la France en matière d'emploi tient à un énorme déficit de travail.

Subsumant les affrontements idéologiques manichéens, le rapport établit que ce n'est pas le partage du travail qui réduit le chômage, mais que c'est au contraire l'allongement de la durée du travail qui favorise l'emploi. Des propositions visant à éviter l'écueil de l'ultra-libéralisme parfont l'ensemble des mesures

Le Prix Zerilli-Marimo est un prix annuel destiné à récompenser une œuvre mettant en valeur le rôle de l'économie libérale dans le progrès des sociétés et l'avenir de l'homme, doté par la baronne Zerilli-Marimo, en mémoire de son époux, correspondant de l'Académie.

Depuis sa création en 1984, le prix a été attribué, entre autres, à Maurice Allais (1984), Jean Boissonnat (1985), Marcel Boiteux (1991), Maurice Lauré (1996), Octave Gélénier (1997), Béatrice Majnoni d'Intignano (1998), Jean-Claude Trichet (1999), Bertrand du Marais (2000), Christian de Boissieu (2001), Philippe De Woot (2002), Jean-Pierre Potier et André Tiran (2003) ainsi que Jean Tirole (2004).

PRIX LOUIS CROS
20 000 euros

partagé entre Cypora Petitjean-Cerf, pour *L'école de la dernière chance. Un an en classe-relais*, Paris (Stock), 2005, et François Muller *Manuel de survie à l'usage de l'enseignant (même débutant)*, Paris (L'Etudiant), 2004

Cypora Petitjean-Cerf est professeure certifiée de lettres. Elle a enseigné en ZEP avant de devenir, en 2003, coordinatrice d'une "classe-relais" en région parisienne. Dans cet ouvrage, elle fait état de ses expériences face à des adolescents en rupture totale avec le système scolaire. En une suite de saynètes dialoguées, elle rend compte de la dureté quotidienne de son travail, de ses espoirs et de ses échecs. Mais elle montre aussi que parfois une relation privilégiée peut s'établir entre professeur et élève. Si le bilan est noir, il n'en reste pas moins sous-tendu par l'espoir.

François Muller est professeur agrégé d'histoire. Après avoir enseigné en collège, en lycée, en milieux défavorisé et favorisé, il est devenu coordonnateur académique de la mission Innovation pédagogique à Paris. En partant d'expériences vécues par des collègues, il analyse dans cet ouvrage 200 "situations-problèmes" en apportant pour chacune des éléments de réflexion et de réponse - et non du "prêt-à-enseigner". Ecrit non sans humour, ce livre apporte un soutien à des enseignants souvent désarmés par absence de repères.

Louis Cros, Inspecteur général de l'Instruction publique pendant plus d'un demi-siècle, fondateur de l'Institut pédagogique National et du Comité universitaire d'information pédagogique, directeur de l'Administration générale et financière du ministère de l'Éducation nationale, a toujours été soucieux de concevoir une politique d'éducation qui assure l'accès de tous au savoir et à la culture.

En sa mémoire, le Comité universitaire d'information pédagogique a créé ce prix qui récompense les travaux de jeunes auteurs sur l'éducation et la formation..

PRIX MADELEINE LAURAIN-PORTEMER

15 000 euros

attribué à Françoise Hildesheimer pour son ouvrage *Richelieu*, Paris (Flammarion), 2004.

Chartiste de formation, Françoise Hildesheimer, archiviste-paléographe, docteur en Histoire, est conservateur en chef du patrimoine. Spécialiste de l'histoire des maladies et des épidémies, elle s'est également consacrée à l'histoire des religions ainsi qu'à l'émergence de l'Etat moderne. C'est dans cette dernière perspective que s'inscrit son ouvrage sur Richelieu.

Le cardinal de Richelieu était sans doute un chrétien sincère, dit l'auteur, mais, grâce à ses études de théologie, il était aussi un trop bon controversiste pour ne pas justifier savamment son action politique et parfois ses agissements. De la raison, don de Dieu, il faisait découler la raison d'Etat, laquelle exigeait que la France contrecarrât - par tous les moyens - les aspirations hégémoniques des Habsbourg. C'est ainsi qu'au grand scandale de bien des esprits, la France a aidé, à l'extérieur de ses frontières, les huguenots qu'elle combattait chez elle.

Françoise Hildesheimer trace le portrait d'un homme d'Etat qui, grand malade et grand nerveux, cédait parfois à d'imprudentes pulsions, mais qui sut, plus qu'aucun autre homme d'Etat, écrire et faire écrire mémoires et ouvrages divers pour justifier son image et sa politique. Il eut aussi la sagesse de léguer à la France le cardinal Mazarin, qu'il

Le Prix Madeleine Laurain-Portemer a été fondé en 1998 par le doyen Jean Portemer, en mémoire de son épouse, spécialiste de Mazarin. Il est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage consacré à un sujet portant sur l'Histoire des Temps modernes (1492-1789), sans distinction quant à la zone géographique étudiée.

Depuis sa création, le prix a été attribué à Yves-Marie Bercé (1998), Jean-Pierre Bardet (1999), Bruno Neveu (2000), Jean-Pierre Poussou (2001), Alain Gérard (2002), Michel Antoine (2003) et Tomiko Yoshida

PRIX CHOUCRI CARDAHI
15 000 euros

**attribué à l'association *Les Amitiés francophones*,
présidée par M. Bernard Dorin, pour son action
en faveur de la Francophonie**

L'association *Les Amitiés francophones* a été créée en 1998 par M. Bernard Dorin, Ambassadeur de France, avec l'objectif de promouvoir et illustrer la langue française dans le cadre d'un développement du plurilinguisme à l'échelle du monde.

Partant du constat qu'à l'exception de la France, tous les peuples de langue maternelle française sont minoritaires au sein des Etats dans lesquels ils vivent (Québécois et Acadiens au Canada, Cajuns aux Etats-Unis, Wallons et Bruxellois en Belgique, Jurassiens et Romands en Suisse, Valdôtains en Italie) et qu'ils ne peuvent donc faire entendre leur voix qu'en s'unissant, l'association s'est fixé deux missions : D'une part, elle s'efforce de développer la solidarité et la connaissance mutuelle entre les peuples de langue maternelle française. D'autre part, elle conseille et aide les dirigeants des différentes communautés francophones dans les domaines politique, linguistique et surtout juridique. Cette action constante de conseil en droit international a notamment permis le succès de la demande adressée par la Société Nationale de l'Acadie à la reine d'Angleterre afin que soient formulés des regrets officiels pour le "grand dérangement", la déportation

Le Prix Choucri Cardahi a été créé en 1997 par Pierre Cardahi, correspondant de l'Académie, en mémoire de son père, qui fut également correspondant de cette Compagnie. Il est destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre dans son ensemble, ayant traité de façon particulièrement brillante un sujet de droit international, de philosophie du droit ou de morale.

Les précédents lauréats ont été M. Ibrahim Fadlallah (1997), l'Institut international de Droit d'expression et d'inspiration françaises (1998), la Société de Législation comparée (1999), l'Académie de Droit international de La Haye (2000), l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (2001), le Forum franco-roumain de la Fondation nationale pour la Science et l'Art de Roumanie (2003) et la Fondation Pharès Zoghbi de Beyrouth (2004).

PRIX CHARLES AUBERT - HISTOIRE

15 000 euros

attribué à Jean-Christian Petitfils pour l'ensemble de son oeuvre.

Docteur d'Etat en science politique, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en droit, d'une licence d'histoire et d'un diplôme d'études supérieures de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris, Jean-Christian Petitfils est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages historiques.

La plupart d'entre eux sont consacrés à l'histoire de l'Ancien Régime. On citera, entre autres, *La Vie quotidienne à la Bastille, du Moyen Age à la Révolution* (Hachette) ou encore *Le Masque de fer, entre histoire et légende* (Perrin). Mais c'est surtout par de remarquables biographies que Jean-Christian Petitfils occupe une place éminente dans l'historiographie de l'Ancien Régime. *Le Régent, Madame de Montespan, Fouquet* ont précédé un *Louis XIV* en deux volumes (*L'Ordre et la gloire* et *La Grandeur et les épreuves*).

En 2005, il a publié une biographie de Louis XVI, parue chez Fayard. De ce monarque complexe et secret, aucun portrait psychologique n'avait été jusque-là brossé avec autant de sérénité, sans oublier ses faiblesses, ses excès de scrupules et son caractère dépressif. Mais ce nouveau Louis XVI va plus loin. Il offre un tableau passionnant de la France pendant les quinze années du règne précédant la Révolution et explique, grâce à une interprétation neuve, les mécanismes qui ont conduit à la

Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'État, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste ou à un historien. En sa mémoire, l'Académie décernera donc chaque année deux Grands Prix : le Prix Charles Aubert-Histoire et le Prix Charles Aubert-Droit.

Le premier prix Charles Aubert - Histoire a été attribué, en 2003, à André Zysberg pour l'ensemble de son oeuvre. En 2004, le prix a récompensé Jean-Marc Moriceau pour l'ensemble de son oeuvre.

PRIX CHARLES AUBERT - DROIT

15 000 euros

attribué à l'Association Francophone d'Amitié et de Liaison (A.F.A.L.)

L'Association Francophone d'Amitié et de Liaison, créée en 1974, est une fédération d'associations à but non lucratif. Son président est Jacques Godfrain, député de l'Aveyron, maire de Milhau et ancien ministre. Son objectif principal est d'établir et de maintenir un lien d'échanges entre ses membres, des associations internationales et des organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans les domaines les plus variés de la Francophonie, notamment en publiant une revue trimestrielle: 'Liaisons'.

ONG agréée par l'UNESCO en 1991, par le Conseil de l'Europe en 1996 et par l'ONU en 2001, l'AFAL oeuvre également à faciliter la communication entre la vie associative et les institutions officielles en organisant des rencontres, des colloques, des concours, et d'autres événements.

Elle regroupe plusieurs dizaines d'associations professionnelles de caractère francophone: professeurs, journalistes, artistes, avocats, magistrats etc. à qui elle fournit une aide juridique et apporte son soutien pour qu'ils se constituent en associations à l'étranger suivant la loi du lieu.

L'AFAL appuie également les efforts parlementaires pour l'application de la loi de 1994 sur l'obligation d'usage de la langue française et elle a obtenu gain de cause dans plusieurs affaires dans lesquelles elle s'était portée partie civile.

Par testament, Charles Aubert, ancien conseiller d'État, décédé en 1999, a fait un legs à l'Académie, afin qu'elle distribue chaque année un prix à un juriste ou à un historien. En sa mémoire, l'Académie décernera donc chaque année deux Grands Prix : le Prix Charles Aubert-Histoire et le Prix Charles Aubert-Droit.

Le premier prix Charles Aubert -Droit a été attribué, en 2003 à Barthélémy Mercadal pour l'ensemble de son œuvre. En 2004, il a récompensé Jacques David, Directeur de Juriscope, pour les travaux sur l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.

PRIX FRANCIS DURIEUX

12 000 euros

attribué à Bernard Stirn et Simon Formery pour leur ouvrage *Code de l'administration*, Paris (Litec), 2004.

Les auteurs, Bernard Stirn et Simon Formery, respectivement Président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat et Premier Conseiller au Tribunal administratif de Paris, ont fait appel, pour la rédaction de cet ouvrage, à la collaboration de Claire Landais, Catherine Leroy, Hervé Moisan, Laurent Olleon, François Saint-Bonnet et Eric Thiers.

Ce code commenté, pratique et complet, rassemble toutes les dispositions législatives et réglementaires importantes relatives aux procédures et aux structures administratives, notamment les textes relatifs aux relations entre citoyen et administration, à l'organisation administrative (administration centrale, collectivités territoriales, groupements d'intérêt public etc.) et à l'action administrative (textes relatifs à la fonction publique, au régime des biens, des finances et des contrats de l'administration).

Les commentaires avec les précisions apportées par la jurisprudence offrent à l'utilisateur de ce code une analyse sélective, pratique et critique, de textes souvent insuffisamment commentés par la doctrine, concernant particulièrement les relations entre les citoyens et l'administration ou encore l'administra-

Francis Durieux a donné, en 1926, une impulsion décisive aux Jurisclasseurs. Ce fut une révolution dans l'édition juridique, celle des feuillets mobiles, de la mise à jour régulière des différents Traités qui voient alors le jour. Il devient en quelques années le premier éditeur juridique français. En créant un prix qui récompenserait des ouvrages utiles aux praticiens du droit, son fils souhaite perpétuer cette œuvre essentielle de mise à disposition de tous des ressources juridiques.

Le prix Francis Durieux a été attribué, en 2003, à Marie Cornu, Isabelle de Lamberterie, Pierre Sirinelli et Catherine Wallaert pour la direction du Dictionnaire comparé du droit d'auteur et du copyright, Paris (CNRS Éditions), 2003 ; en 2004, à Francis Messner, Pierre-Henri Prélôt et Jean-Marie Woehrling pour la direction du Traité de droit français des religions, Paris (Juris-Classeur), 2003.

PRIX DE L'ESSAI FRANCO-ALLEMAND POUR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Prix de l'essai attribué à Joachim Bitterlich pour son ouvrage *France-Allemagne: mission impossible ? Comment relancer la construction européenne ?*, Paris (Albin Michel), 2005.

Joachim Bitterlich est né en Sarre en 1954. Son épouse est lorraine. Cela prédisposait ce parfait francophone à s'intéresser aux rapports franco-allemands. Aux côtés d'Helmut Kohl, il a mené une carrière diplomatique entièrement consacrée aux affaires européennes. De 1987 à 1993, il a été en charge de la politique européenne et, de 1993 à 1998, de la politique étrangère et de sécurité auprès du Chancelier.

Fort de cette longue expérience de négociateur européen, il dresse un bilan critique de l'état de l'Union et des risques qu'une certaine myopie lui fait courir. Constatant la disparition du réflexe franco-allemand et l'accentuation des clivages, il prône, sans idéalisation rétrospective, un retour à la politique que mena le Chancelier Kohl dans les années 1980.

Il propose pour le futur un meilleur équilibre des pouvoirs et des compétences, par exemple en dotant également le Conseil européen d'un droit de dissolution de la Commission. De même, afin que les peuples d'Europe puissent se reconnaître dans le processus d'unification, il préconise de fixer les frontières de l'Union. Par delà le seul cas de la Turquie, il insiste sur les périls d'une avancée à marche forcée et recommande la création d'un statut

En 1964, le chancelier Konrad Adenauer était élu membre associé étranger de l'Académie et reçu sous la Coupole en présence du général De Gaulle.

Pour commémorer cet événement, l'Observatoire des Relations franco-allemandes pour la Construction européenne, présidé par Alexandre Watin, a décidé de remettre un prix au meilleur essai consacré aux relations franco-allemandes et une Grande médaille à une personne ou une institution ayant particulièrement œuvré dans ce domaine.

*Le premier Prix de l'essai a été attribué l'an dernier à Pierre et Nicolas Quillet pour leur ouvrage *Regards européens sur l'histoire franco-alle-**

GRANDES MÉDAILLES DE L'OBSERVATOIRE DES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES POUR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Grande médaille attribuée à la Foire de Francfort pour son action multi-séculaire en faveur des relations franco-allemandes.

La Foire de Francfort a été créée il y a plus de 750 ans. Loin de se limiter à l'organisation annuelle de la plus grande rencontre européenne consacrée aux livres, la "Messe Frankfurt" constitue l'un des plus grands groupes mondiaux d'organisation de manifestations et salons. Lieu de rencontre et d'échanges où les Français furent très tôt présents, la Foire de Francfort symbolise la construction de rapports pacifiques entre la France et l'Allemagne.

Grande médaille attribuée au Conseil franco-allemand de Défense et Sécurité pour la publication de *Repères et faits marquants de la coopération franco-allemande en matière de défense et de sécurité - Chronologie 1963-2003*.

A l'occasion du 40e anniversaire du Traité de l'Elysée, le 22 janvier 2003, et pour son 15e anniversaire, le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité a publié une chronologie bilingue retraçant, dans le détail des événements et des textes, tous les temps forts de la coopération franco-allemande ainsi que tous les faits qui ont pu l'affecter. L'ouvrage, illustré de nombreuses photos, constitue une irremplaçable source d'informations.

En 1964, le chancelier Konrad Adenauer était élu membre associé étranger de l'Académie et reçu sous la Coupole en présence du général De Gaulle.

Pour commémorer cet événement, l'Observatoire des Relations franco-allemandes pour la Construction européenne, présidé par Alexandre Watin, a décidé de remettre un prix au meilleur essai consacré aux relations franco-allemandes et une Grande médaille à une personne ou une

FONDATION POUR LE PROGRÈS EN ÉDUCATION

La Fondation pour le Progrès en Éducation a été créée à l'Académie des Sciences morales et politiques en 1997. Elle se propose d'agir pour faire connaître les progrès tangibles accomplis sur le terrain ainsi que pour diffuser, le plus largement possible, les réflexions contemporaines en matière d'éducation.

Buts de la Fondation

L'éducation au sens large est considérée depuis très longtemps comme un sujet important, voire capital. Mais à certains moments, il acquiert une acuité particulière. L'immédiat après-guerre a été l'un de ceux-là. On a compté sur l'éducation des jeunes pour éviter le retour de conflits fratricides et inciter à la tolérance. Le premier Salon de l'Enfance, en 1949, a réuni une floraison d'initiatives généreuses et a été une véritable inspiration pour beaucoup.

Notre époque d'intenses mutations est un autre de ces moments. Aussi les tentatives de réformes structurelles se multiplient-elles, avec plus ou moins de succès. Le public, toutefois, y semble peu associé, alors qu'il est le premier intéressé.

C'est pourquoi cette Fondation se propose de fournir des aides ainsi qu'un lieu de réflexion et de diffusion.

Des aides

Le Conseil d'administration de la Fondation examine toutes les demandes de subventions qui lui sont adressées.

Un lieu de réflexion

La Fondation organise colloques et rencontres au sujet de problèmes d'éducation : en mars 1999, "Civilité, morale, civisme. Rôle de l'école et des autres intervenants : parents, société" au Palais de l'Institut de France ; en octobre 2001, "Quelques remèdes pour l'indiscipline ambiante à l'école" à Bordeaux, en collaboration avec AÉRÉ ; en janvier 2003, "Éduquer pour instruire" au Palais de l'Institut.

Un lieu de diffusion

L'approche des problèmes d'éducation retenue par la Fondation est avant tout pragmatique. Partant du constat qu'il existe de nombreuses initiatives de terrain dans le domaine de l'éducation, la Fondation vise à faire connaître au plus large public possible celles qui ont rencontré un succès.

Une exposition intitulée "Initiatives et perspectives en Éducation" s'est tenue à Bordeaux en juillet 2003. De nombreuses réalisations pédagogiques y furent présentées. Sur la lancée du succès de cette réunion, la Fondation pour le Progrès en



**PRIX
2005**

PRIX DAGNAN-BOUVERET - 1 300 euros

attribué à Pierre-Noël Mayaud pour son ouvrage *Le conflit entre l'Astronomie Nouvelle et l'Écriture Sainte aux XVIe et XVIIe siècles. Un moment de l'histoire des idées. Autour de l'affaire Galilée*, Paris (Honoré Champion), 2005, 6 tomes.

Membre de la Compagnie de Jésus, Docteur ès Sciences, Pierre-Noël Mayaud a mené des recherches en géophysique couronnées en 1978 par l'Académie des Sciences. Depuis lors il a mené une réflexion philosophique sur la science qui se concrétise par ce monumental ouvrage. Il restitue avec une érudition extrême, à partir de plus de 500 livres et documents anciens, la réalité du conflit qui, né en 1540, a perduré jusqu'au XVIIe siècle par suite de l'absence de preuve valable du système copernicien. Il apparaît notamment que, si les *Commentaires* contiennent maintes discussions d'ordre scientifique, les traités astronomiques étudiés font néanmoins appel à plus de 1100 versets différents des Écritures.

PRIX LUCIEN DUPONT - 5 000 euros

attribué à Rémi Brague pour son ouvrage *La loi de Dieu. Histoire d'une alliance*, Paris (Gallimard), 2005.

L'idée de loi divine nous est devenue étrangère et même, pour certains, choquante. Elle a pourtant dominé les croyances et les pratiques pendant près de trois millénaires. Le lien entre Dieu et la loi, noué en Grèce antique et dans la tradition biblique, a revêtu des formes différentes dans le judaïsme, le christianisme puis l'islam. Rémi Brague, professeur de philosophie à l'Université Paris I-Sorbonne et à Munich, en s'appuyant sur les textes fondateurs de la philosophie et de la pensée religieuse, écrit dans ce livre l'histoire de cette longue genèse, de son épanouissement contrasté au sein des trois religions monothéistes au Moyen Âge et de sa dissolution dans la modernité européenne.

PRIX CHANOINE DELPEUCH (Institut de France) - 300 euros

attribué à Jean Lesaulnier et Antony McKenna pour la direction du *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris (Honoré Champion), 2004.

Avec ses 2500 entrées, ce dictionnaire offre un panorama particulièrement riche de l'activité et du rayonnement du monastère de Port-Royal de 1599 à 1710. Si certaines entrées, telles que Mère Angélique, Arnault, Nicole, Pascal, La Rochefoucauld, Mlle de Scudéry etc., constituent de véritables monographies consacrées à des sujets majeurs, d'autres permettent de découvrir des personnages peu connus, voire qui n'avaient pas été identifiés auparavant et qui révèlent des pans entiers d'une histoire de la pensée que l'on croyait achevée. Trois cents illustrations, dont de nombreuses inédites, complètent le travail de synthèse et font de cet ouvrage à la fois un outil scientifique et un livre de bibliothèque.

PRIX JEAN SAINTENY - 2 300 euros

attribué à Bernard Debré pour son action en Chine, à l'occasion de la parution de son ouvrage *Le Roman de Shanghai*, Paris (Editions du Rocher), 2005.

C'est en 1998, lorsque l'idée lui vint de jumeler le service d'urologie de l'hôpital Cochin, dont il est le patron, avec l'hôpital Est de Shanghai, que Bernard Debré s'est pris de passion pour la mégapole chinoise. Dans ce livre, l'auteur montre une ville qui a toujours été en marge de la Chine, tout en l'incarnant plus que toute autre ; une ville marquée par l'humiliation des "concessions" internationales, par l'occupation japonaise, par la guerre civile ; une ville tenue à l'écart par le pouvoir central ; une ville qui bat New-York en termes de gigantisme et qui s'est donné des objectifs grandioses, sans égards réels pour le "matériel humain".

PRIX EDMOND FRÉVILLE - 4 500 euros

attribué au général André Bach pour son ouvrage *L'Armée de Dreyfus*, Paris (Tallandier), 2004.

Pourquoi le capitaine Dreyfus fut-il si rapidement condamné par ses pairs ? Le général André Bach apporte par ce livre une importante contribution à une meilleure connaissance du contexte militaire qui a conduit à l'Affaire. Exhumant d'innombrables documents jamais étudiés, l'auteur décrit avec rigueur l'évolution de l'armée française depuis les débuts de la conquête de l'Algérie sous Charles X et le Second Empire. Il s'attache aux cicatrices laissées par les défaites de 1870 et par le traumatisme de la Commune de Paris. Il montre, sans rien cacher, les haines entre officiers supérieurs, les luttes d'influence, mais aussi l'antirépublicanisme, latent ou affiché, qui animait certains cercles de l'armée. Le lecteur découvre comment celle-ci, cloîtrée dans ses luttes internes, a finalement trouvé avec le capitaine Dreyfus un exutoire aussi bien commode qu'illusoire.

PRIX GEORGES MAUGUIN - 1 000 euros

attribué à Jacques Jourquin pour l'édition du *Journal inédit du Retour des Cendres (1840)* de Mamelûk Ali, Paris (Tallandier), 2003.

Ancien PDG de Tallandier, directeur de la Revue du Souvenir napoléonien, Jacques Jourquin s'est attaché à éditer des mémoires inédits ou devenus introuvables sur l'époque impériale (Gouvion Saint-Cyr, Boulart, François, Réal...). Ali, de son vrai nom Saint-Denis, est connu comme *mameluck* de Napoléon. Il l'accompagna à Sainte-Hélène et fut de l'expédition destinée à ramener sa dépouille à Paris. Il en tira un journal où il nota l'état de la maison de Longwood, ses rencontres avec les habitants et les détails de l'exhumation. En publiant ce journal, agrémenté d'un savant appareil critique, l'auteur apporte une contribution essentielle à notre connaissance de l'époque napoléonienne.

PRIX PIERRE-GEORGES CASTEX - 1 000 euros

attribué à Antoine Compagnon pour son essai *Les Antimodernes*, Paris (Gallimard), 2005

Dans cet essai brillant, Antoine Compagnon s'attache à définir les antimodernes non pas comme des conservateurs immobilistes, ce que ni Balzac ni Barthes ne furent, mais comme des modernes déchirés, en délicatesse avec la modernité de leur temps. Parcourant les deux derniers siècles de notre histoire littéraire, il défend la thèse paradoxale que les antimodernes sont les vrais modernes, car ils ne se laissent pas duper par la modernité. Baudelaire, novateur tout autant que contempteur du moderne, ne choisissait-il pas Constantin Guys comme « peintre de la vie moderne », au lieu de Manet, son ami et pair, auquel il écrivait : « [...] vous n'êtes que le premier dans la décrépitude de votre art. » ?

BOURSE MARCELLE BLUM - 1 500 euros

attribué à Charlotte-Jeanne Simonin pour la poursuite de sa thèse *Un nouveau regard sur le théâtre du XVIIIe siècle : Madame de Graffigny lectrice, spectatrice, critique et dramaturge*.

Françoise de Graffigny (1695-1758), souvent ignorée, souvent réduite à être l'auteur par accident d'un hapax triomphal, fut en réalité un authentique écrivain et une créatrice protéiforme et féconde. Auteur des *Lettres d'une Péruvienne*, elle a écrit des pièces qui furent jouées à la Comédie française. Elle inventa, avant Mme de Genlis, le théâtre d'éducation. A la fois nouvelliste, romancière et dramaturge, elle a laissé une importante correspondance qui constitue un témoignage exceptionnel sur la vie quotidienne d'une femme de la petite noblesse au XVIIIe siècle. Pour cette plongée dans la psychologie féminine, Charlotte-Jeanne Simonin s'aide avec précision aussi bien de la production littéraire publique de Madame de Graffigny que de sa production épistolaire privée.

PRIX LUC DURAND-RÉVILLE - 5 000 euros

attribué à David Anoussamy pour l'ensemble de son oeuvre et de son action.

David Anoussamy est né en 1927 à Pondichéry. Licencié ès lettres et docteur en droit, il a été juge de cours supérieures de justice sous le gouvernement français comme sous le gouvernement indien. Membre du *Indian Law Institute*, il appartient également à l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration française, à l'Académie internationale de droit comparé et à l'Académie des Sciences d'Outre-mer. Auteur de nombreux articles en tamoul, français et anglais, il a publié également plusieurs livres dans notre langue, notamment *Le Droit indien en marche* (Paris, Soc. de Législation comparée, 2001) et *L'Intermède français en Inde* (Paris, L'Harmattan, 2005).

PRIX GRAMMATICAKIS-NEUMANN 3 000 euros

attribué à Erik Izraelewicz pour son ouvrage *Quand la Chine change le monde*, Paris (Grasset), 2005.

Dans ce livre extrêmement bien documenté, parfois inquiétant, parfois rassurant, l'auteur montre comment la Chine, après un long sommeil, s'est brutalement éveillée en 1978 avec Deng Xiao-Ping. Dans la situation inédite d'un pays où l'hyper-capitalisme va de pair avec l'autoritarisme d'Etat, la Chine a su s'adapter avec aisance à la mondialisation et aux technologies nouvelles, dans un processus de "destruction créatrice" très schumpeterien. Tous les records mondiaux sont aujourd'hui en Chine : elle produit 70 % des jouets, 50 % des ordinateurs, construit 4000 tours à Shanghai, compte 60 millions de pianistes et s'appuie sur une capacité de travail qui force l'admiration.

PRIX DANIEL STRASSER - 1 500 euros

attribué à Christiane Scrivener pour son engagement européen.

C'est pour honorer la mémoire de Daniel Strasser, membre de la Cour des Comptes européenne à Luxembourg, directeur général du Budget à la Commission à Bruxelles, chargé de mission à Matignon, conseiller-maître près la Cour des Comptes à Paris, que Madame Daniel Strasser, Princesse Radziwill, a créé ce prix qui est décerné tous les ans par l'Académie.

Chef d'entreprise, Christiane Scrivener s'est consacrée depuis 1958 à l'organisation de la coopération française avec plus de cent pays, au développement des échanges techniques et industriels internationaux et à la promotion des techniques françaises à l'étranger. De 1976 à 1978, elle a été Secrétaire d'Etat à la Consommation et a, à ce titre, mené une oeuvre législative importante pour l'information et la protection des consommateurs. Député européen de 1979 à 1989, elle a été Rapporteur du Budget.

De 1988 à 1995, elle a fortement contribué, comme membre de la Commission des Communautés européennes, à l'abolition des frontières fiscales, au rapprochement des fiscalités indirectes et à la suppression des doubles impositions en matière de fiscalité directe des entreprises. C'est dans le cadre de ces fonctions qu'elle travailla avec Daniel Strasser.

PRIX BERNARD DESTREMAU - 2 500 euros

attribué à Cédric et Damien Dubourdieu.

Cédric Dubourdieu a 31 ans. Il est Polytechnicien Son frère Damien a 30 ans. Il est Centralien et ancien élève de l'Insead. Ces deux brillants esprits sont aussi des sportifs accomplis.

En tennis, Cédric a été classé à -15 et Damien à -30, ce qui constitue un classement remarquable en tête de seconde série. Ils incarnent donc tous deux parfaitement l'idéal du lauréat du Prix Destremau: un athlète ayant su concilier la pratique d'un sport de compétition avec la poursuite d'études supérieures.

PRIX OSIRIS (Institut de France)- 2 300 euros

attribué à Agnès Callu et Hervé Lemoine pour *Patrimoine sonore et audiovisuel français entre archives et témoignages. Guide de recherche en sciences sociales*, Paris (Belin), 2005, 6 volumes.

Ce guide en sept volumes, unique dans son domaine, est le fruit de cinq années de travail et le produit de la démarche de deux conservateurs du patrimoine spécialisés dans le domaine de l'histoire orale. Résultat d'une collaboration exemplaire entre le ministère de la défense et le ministère de la culture, l'ouvrage présente une description des fonds et collections sonores et audiovisuels français selon une cartographie raisonnée des archives d'époque et des témoignages rétrospectifs. Cette démarche novatrice, une première dans le domaine des sciences sociales, résulte de la prise de conscience que l'histoire du temps présent ne peut plus s'écrire sans recours aux ressources sonores et audiovisuelles.

PRIX HENRI TEXIER II - 3 000 euros

attribué à Claire Constans et Philippe Lamarque pour leur ouvrage *Les salles des Croisades. Château de Versailles, Versailles* (Editions du Gui), 2005.

A partir de 1833, lorsque Louis-Philippe transforma le château de Versailles en un musée dédié "à toutes les gloires de la France", il réserva une place importante aux croisades. Dans cinq grandes salles réalisées en style néogothique sont encore réunis aujourd'hui plus de 150 tableaux et sculptures. L'impressionnant ouvrage de Claire Constant, conservateur général du patrimoine, et Philippe Lamarque, docteur de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, reproduit en une superbe iconographie l'intégralité des tableaux. Les centaines de blasons qui ornent embrasures, caissons de plafond et pièces architectoniques sont également fidèlement reproduits, tous accompagnés de leur description héraldique et d'un commentaire symbolique. Ce livre parvient ainsi avec bonheur à marier rigueur scientifique et plaisir des yeux.

PRIX DELMAS (Institut de France) - 7 500 euros

attribué à la Maison de Retraite de la Mutuelle des Artistes de Pont-aux-Dames.

Devenu président de la Société de Secours Mutuels des Artistes fondée en 1840 par le baron Taylor, grand philanthrope du XIXe siècle, l'acteur Constant Coquelin, créateur sur les planches du *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand, se donna pour objectif de créer une maison de retraite dédiée aux comédiens. Celle-ci fut inaugurée le 27 mai 1905 en présence notamment de Victorien Sardou et de Mounet-Sully. Depuis cent ans, elle offre un havre accueillant aux artistes qui, ayant quitté les feux de la rampe, se retrouveraient sans elle dans une situation matérielle précaire et livrés à une triste solitude.

PRIX RENÉ CASSIN - 700 euros

attribué à Béhibro K. Guy Claude Kouakou pour sa thèse de doctorat en droit *Le contentieux de la fonction publique internationale. Contribution à l'étude du régime juridique des commissions de recours et d'appel de l'agence intergouvernementale de la francophonie*, soutenue le 15 juin 2004 à l'Université René Descartes-Paris V.

En quelque 800 pages, Claude Kouakou s'attache d'abord à définir la spécificité des commissions de recours et d'appel de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), chargées de connaître des litiges d'ordre individuel et collectif auxquels donnerait lieu une décision de l'Administrateur général. Constatant que l'institution, depuis 1998, d'un double degré de juridiction à l'AIF constitue un progrès vers l'idéal de justice dans la fonction publique internationale, il s'interroge toutefois sur la possibilité d'un conflit de jurisprudences au sein même de ce système judiciaire "francophonien".

PRIX ARAXIE TOROSSIAN – 3 000 euros

attribué à Marie-Alice Chardeaux pour sa thèse *Les choses communes*, soutenue le 6 septembre 2004 à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

En droit privé comme en droit public, le droit des biens est, à notre époque, profondément remis en cause dans ses structures traditionnelles, héritées du droit romain. Il en est ainsi tout particulièrement en ce qui concerne l'appréhension des choses (*res*) et du sort des choses communes (*res nullius*). La place des biens immatériels, au gré des divers sens de l'homme — ouïe, odorat, toucher, goût... sans oublier le bon sens — ne cesse de croître. En bref, l'invention a développé un domaine nouveau probablement au détriment de celui des choses communes : air, eau de la mer... De là, aussi, une analyse nouvelle des choses communes. La démarche traditionnelle est, grâce à Marie-Alice Chardeaux, pleinement et profondément renouvelée.

PRIX CLAUDE BERTHAULT (Institut de France) – 1 500 euros

attribué à Sophie Gaudemet pour sa thèse *La clause réputée non-écrite*, soutenue le 6 décembre 2004 à l'Université Paris II.

La thèse de Sophie Gaudemet sur "la clause réputée non-écrite" se situe à l'avant-garde de la réflexion la plus approfondie sur la portée et le rayonnement du lien contractuel. L'évolution du droit des obligations, notamment sous l'influence de la protection du consommateur, a conduit à repenser tous le régime des sanctions des actes juridiques irréguliers, dans le sens d'une correction de ceux-ci préférable à l'anéantissement de l'acte dans son entier. Cela a conduit l'auteur à montrer les nuances et les progrès attachés à la distinction de la nullité partielle et de l'affirmation du caractère non écrit d'une clause. D'une certaine manière, on voit se mani-

PRIX ÉMILE GIRARDEAU - 3 500 euros

partagé entre Ioannis Lianos pour sa thèse *La transformation du droit de la concurrence par le recours à l'analyse économique : l'exemple du traitement des restrictions verticales par le droit communautaire et américain de la concurrence*, soutenue le 14 mai 2004 à l'Université Robert-Schuman Strasbourg III et Christophe Nouzha pour sa thèse *Le Tribunal international du droit de la mer. Contribution à l'étude de la juridictionnalisation du droit international*, soutenue le 10 décembre 2004 à l'Université Robert Schuman Strasbourg III.

Ioannis Lianos part de l'étude des règles applicables aux restrictions verticales — forclusion amont et forclusion aval — en droit communautaire et en droit américain de la concurrence pour mettre en évidence les apports essentiels de l'analyse économique à la construction d'une théorie cohérente de la notion d'atteinte à la concurrence. Il montre que l'enchevêtrement des méthodes juridique et économique a fait évoluer le droit de la concurrence vers un droit instrumental dont l'objectif n'est plus la protection de la liberté d'action des opérateurs économiques sur le marché, mais la promotion de l'efficacité économique dans l'intérêt des consommateurs.

La mise en place du Tribunal international du droit de la mer, nouvelle juridiction permanente à vocation universelle représente un événement majeur dans l'histoire du droit international car elle marque une étape importante sur le chemin de l'institutionnalisation de la société internationale. Dans cette thèse, Christophe Nouzha s'attache à identifier clairement les compétences du Tribunal international du droit de la mer, dont il décrit le fonctionnement en insistant sur les garanties d'indépendance et d'impartialité. Il soulève toutefois le problème d'un conflit de compétences possible avec la Cour internationale de Justice.

PRIX HENRI TEXIER I - 1 500 euros

attribué à Mathilde Boutonnet pour sa thèse *Le principe de précaution en droit de la responsabilité civile*, soutenue à l'Université d'Orléans en juin 2003.

A l'origine, principe du droit de l'environnement, le principe de précaution pourrait devenir un principe du droit de responsabilité civile consistant à prévenir certains dommages graves dans les domaines de la santé et de la bioéthique, et non plus seulement de l'environnement, lorsque ces derniers atteignent les intérêts que la collectivité considère comme essentiels pour l'humanité. Alors que, traditionnellement, l'action en responsabilité civile consiste à réparer des dommages individuels, le principe de précaution constituerait le fondement d'une nouvelle action préventive et collective. Celle-ci donnerait lieu à la confrontation féconde des multiples intérêts collectifs, écologiques, sanitaires, économiques, sociaux et éthiques.

PRIX GERMAINE-ANDRÉ LEQUEUX (Institut de France)

- 1 500 euros

partagé entre Anne-sophie Lavefve-Laborderie pour son ouvrage *La pérennité contractuelle*, Paris (LGDJ), 2005 et Ronald Zins pour son ouvrage *1815: l'armée des Alpes et les Cent Jours à Lyon*, Reyrieux (Horace Cardon), 2003.

S'inscrivant dans un développement remarquable des études sur le droit positif du contrat (droit commun et droit spécial) et sur sa théorie générale, la thèse d'Anne-sophie Lavefve-Laborderie étudie en profondeur la pérennité contractuelle qui constitue un phénomène répandu dans le droit positif et non un impératif économique et moral.

C'est à Lyon, où il est accueilli triomphalement lors du Vol de l'Aigle, que Napoléon restaure l'Empire en 1815. C'est dire si son séjour dans la ville du 10 au 13 mars revêt une importance politique capitale. Diplômé d'Etudes Approfondies d'Histoire, administrateur du Souvenir Napoléonien, Ronald Zins s'attache à nous restituer l'atmosphère de cette époque et de ce lieu où prirent place des événements décisifs pour l'avenir de la France et l'Europe.

PRIX D'AUMALE (Domaine de Chantilly) - 2 300 euros

partagé entre Guillaume François pour sa thèse *La réception de la preuve biologique. Etude comparative de droit civil et de droit pénal*, soutenue le 18 décembre 2004 à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, et K. Dodzi Kokoroko pour sa thèse *Contribution à l'étude de l'observation internationale des élections*, soutenue le 17 mars 2005 à l'Université de Poitiers.

Au coeur de l'étude de Guillaume François se situe la question de l'accueil que les droits civil et pénal réservent à la preuve biologique. Abordant le problème sous les différents angles possibles, l'auteur s'interroge sur la fiabilité de la preuve biologique, sur sa désirabilité dans l'ordre juridique ainsi que sur le statut qui lui est conféré en droit positif.

Dodzi Kokoroko, étudiant de nationalité togolaise, examine l'évolution qu'a connue, au sein du droit international public, l'observation internationale des élections. Celle-ci a pris son essor dans les années 90. Inscrite dans les différents instruments juridiques régionaux et universels relatifs aux droits de l'homme, sa mise en oeuvre est souvent délicate en raison des implications politico-économiques. L'auteur analyse ici les diverses méthodes de travail adoptées afin de conférer sérieux et efficacité aux missions internationales d'observation des élections.



**MÉDAILLES
2005**

Prix Gegner

Dominique Laplane, *Un regard neuf sur le génie du Christianisme*, Paris (François-Xavier de Guibert), 2004.

Prix Victor Cousin

Jean-Marc Gabaude, *La philosophie de la culture grecque*, préface de Evaghélos Moutsopoulos, Paris (L'Harmattan), 2005.

Prix Odilon Barrot

Pierre de Montalivet, *Les objectifs de valeur constitutionnelle*, thèse de doctorat soutenue le 9 décembre 2004 à l'Université Paris II (Panthéon-Assas).

Prix Jean-Baptiste Chevallier

Catherine Blaizot-Hazard, *Droit de la recherche scientifique*, Paris (PUF), 2003.

Prix Le Dissez de Penanrun

Raymond Legeais, *Grands systèmes de droit contemporains*, Paris (Litec), 2005.

Prix Maurice Travers

Armelle Bodénès, *Codification du droit international privé français*, thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris X-Nanterre le 15 décembre 2004, sous la direction d'Ibrahim Fadlallah.

Prix Rossi

Jean Pavlevski, éditeur d'*Economica*, pour son action en faveur de la culture économique.

Prix Joseph du Teil

Charles Zorgbibe, *Histoire de l'Union européenne*, Paris (Albin Michel), 2005

Prix Hercule Catenacci

Charlotte Manzini, *Qui êtes-vous Monsieur de Tocqueville ?*, Saint-Lô (Archives départementales de la Manche), 2005.

Prix Gustave Chaix d'Est Ange

François Lerebourg, *Dictionnaire des toponymes de France*, CD-Rom (CDIP) 2005.

Prix Limantour

Jean Bérénger, *Léopold Ier (1640-1705), fondateur de la puissance autrichienne*, Paris (PUF), 2004.

Prix Paul-Michel Perret

Xavier de Planhol, *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris (Fayard), 2004.

Prix Drouyn de Lhuys

Nicolas Baverez, *Raymond Aron*, Paris (Flammarion), 2005.

Prix Marcel Flach

Jean-Luc Gester, *La musique religieuse au XVIIe siècle en Alsace. Réception de la musique italienne en pays rhénan*, Strasbourg (Presses Universitaires de Strasbourg), 2001.

Prix Bordin

Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVIIe siècle. Construire le ciel sur la terre*, Paris (Belin), 2004.

Prix Auguste Gérard

Serge Gruzinski, *Les quatre parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris (La Martinière), 2004.

Prix François-Joseph Audiffred

Germaine Tillion, *Le Verfügbar aux Enfers. Une opérette à Ravens-brück*, Paris (La Martinière), 2005.

Prix Jean Finot

Charles Rhéaume, *Sakharov. Science, morale et politique*, Québec (Presses de l'Université Laval), 2004.

Prix Carlier

Haïm Burstin, *Une révolution à l'œuvre : le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Seyssel (Champ Vallon), 2005.

Prix Halphen

Centre de Vulgarisation de la Connaissance, *Pourquoi ?*, Paris (CNRS Éditions), 2005.

Prix Estrade-Delcros

Colonel Régis Chamagne, *L'art de la guerre aérienne*, Fontenay-aux-Roses (L'esprit du livre), 2004.

Prix Charles Lyon-Caen

Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris (PUF), 2004.

Prix Lucien de Reinach

Élie Lescot, *Haïti. Images d'une colonisation 1492-1804*, Saint-Denis de la Réunion (Orphie), 2004.

Prix Eugène Salvan

Équipage de l'Abeille Flandre pour 26 ans de sauvetages en Mer d'Iroise.

Prix Corbay

Michel Hau et Nicolas Stoskopf, *Les dynasties alsaciennes*, Paris (Perrin), 2005.

Prix Thorlet

Christophe Mirambeau, *Albert Willemetz. Un regard dans le siècle*, Paris (La Rampe), 2005.

Prix Ernest Lémonon

Marwa Daoudy, *Le partage des eaux entre la Syrie, l'Irak et la Turquie. Négociations, sécurité et asymétrie des pouvoirs*, Paris (CNRS Éditions), 2005.

Prix Dulac

Pierre Pélissier et Michel Tauriac, *Nous, les Français combattants de 39-45*, préfacé par Pierre Messmer, Paris (Tallandier), 2005.



**L'ACADÉMIE
DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES**

L'Académie en quelques mots

De même que le XVII^e siècle avait connu la révolution des sciences exactes, le XVIII^e inventa la science de l'homme dans sa globalité. L'étude des mœurs, forgées par les propriétés de l'âme humaine, l'histoire, le droit ou les échanges économiques, permettrait de comprendre les modes de gouvernement des hommes, dans le but de les améliorer, conformément à la Raison. Tel était le projet des « sciences morales et politiques ».

Héritiers des Lumières, les Idéologues de 1795 rassemblèrent ces sciences nouvelles dans la seconde Classe du nouvel Institut de France. Pour des raisons politiques, elle fut supprimée en 1803 par Bonaparte et ses membres répartis dans les autres Classes.

À l'initiative de François Guizot, Ministre de l'Instruction Publique, Louis-Philippe restaura l'Académie des Sciences morales et politiques (ordonnance royale du 26 octobre 1832). Il s'agit de la plus ancienne institution française à couvrir la totalité du champ des sciences humaines.

Les cinquante académiciens sont donc de formations et d'horizons très divers. Ils sont regroupés en six sections, selon leurs spécialités. Ils sont élus par leurs pairs. L'Académie compte également douze associés étrangers et soixante correspondants français ou étrangers.

Le mode de recrutement assure l'indépendance de parole de l'institution. Celle-ci est renforcée par la nature du budget de l'Académie, constitué pour l'essentiel des revenus du capital formé grâce à la générosité des donateurs, dont les fondations distribuent aides et prix.

L'Académie examine les grands problèmes de la société et se fixe comme mission de diffuser le plus largement possible un savoir assuré.

Publications de l'Académie

Chaque année, à l'initiative du Président en exercice qui fixe le programme de travail de l'année, paraît aux Presses Universitaires de France un volume thématique annuel regroupant les communications prononcées chaque lundi devant l'Académie au cours de ses séances publiques. Dans les années précédentes ont ainsi été publiés :

Le rôle et la place de l'État au début du XIXe siècle, sous la direction de M. Roland Drago (P.U.F., 2001),

La France du nouveau siècle, sous la direction de M. Thierry de Montbrial (P.U.F., 2002),

L'Homme et sa planète, sous la direction de M. Marcel Boiteux (P.U.F., 2003),

Personnages et caractères XVe-XXe siècle, sous la direction de M. Emmanuel Le Roy Ladurie (P.U.F., 2004).

Regards croisés sur l'Europe, sous la direction de M. Michel Albert (P.U.F., 2005).

De même, un volume, à paraître le 2 décembre 2005, reprendra les communications — mises à jour et complétées par leurs auteurs — prononcées en 1994, sous la présidence du recteur Jean Imbert, sur le thème *État et Religion*.

Au printemps 2006, M. Jean Tulard fera paraître le recueil des communications prononcées au cours de son année de présidence pour répondre à la question *Peut-on faire confiance aux historiens ?*

L'Académie poursuit son travail d'expertise sur des sujets les plus variés, au sein de groupes de travail dirigés par des académiciens. Les rapports de ces groupes de travail sont publiés aux Presses Universitaires de France dans la collection des *Cahiers des Sciences morales et politiques*. Le dernier titre paru, sous la direction de M. Bertrand Saint-Sernin, est consacré à *L'illettrisme* (en librairie le 2 décembre 2005).

À l'heure du numérique

www.asmp.fr

En se dotant des moyens offerts par les nouvelles technologies de l'information, l'Académie poursuit sa mission de diffusion du savoir. Avec plus de 25 000 visiteurs par mois, cette initiative a trouvé un public d'internautes intéressé par la richesse du fonds documentaire mis gratuitement à leur disposition.

Le site de l'Académie propose toutes les informations relatives à l'institution : histoire, fonctionnement, biographie des membres, prix décernés, calendrier des manifestations. Il est possible d'accéder aux travaux menés en son sein ainsi qu'à certains textes de ses membres et, depuis 2005, à des enregistrements vidéo de conférences et colloques.

Actualisé en permanence, le site n'est pas seulement une vitrine institutionnelle, mais a été conçu comme un outil dynamique au service de l'internaute.

www.canalacademie.com

À l'initiative de M. Jean Cluzel, Canal Académie, la première radio académique francophone, accessible sur Internet, a été inaugurée le 12 janvier 2004.

La grille des programmes propose six à quinze heures d'émissions « fraîches » chaque semaine. On y trouve la retransmission des séances académiques, des reportages, des interviews, des chroniques... Un système de rediffusion automatique permettra d'assurer la programmation des émissions, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les anciennes émissions sont téléchargeables à partir de la Médiathèque du site. Un espace Étudiants et Enseignants a été créé à la rentrée scolaire 2005 pour présenter des programmes spécifiques.

2005 : Centenaire de la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation des Églises et de l'État

Monsieur le Premier ministre a confié à l'Académie des Sciences morales et politiques l'organisation des manifestations officielles qui marqueront le centenaire de la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation des Églises et de l'État.

Dans un contexte où la laïcité est redevenu l'enjeu de vifs débats, l'Académie, fidèle à sa mission, s'efforce d'offrir au plus grand nombre une information objective sur les relations de l'État et des religions, tant du point de vue historique que juridique et sociologique.

Trois colloques internationaux ont été organisés au cours de l'année 2005 :

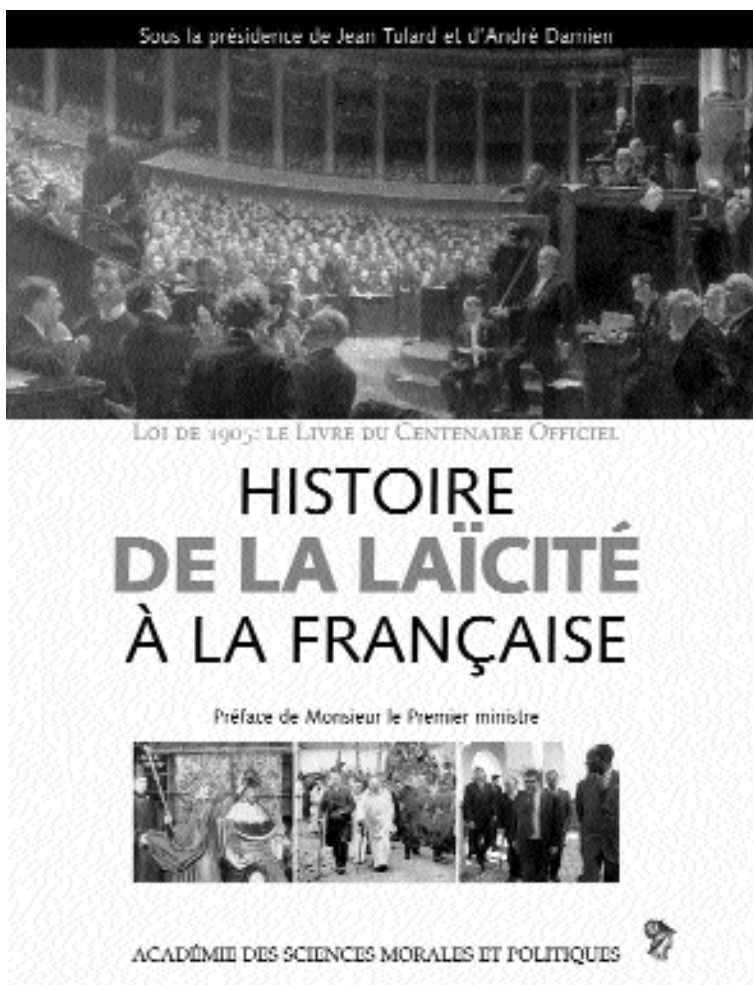
- *Sources et origines de la Séparation* (21-22-23 février 2005)
- *La République et les religions en régime de Séparation. Un siècle de pratiques institutionnelles* (25-26-27 avril 2005)
- *La laïcité française: singularité ou modèle ?* (19-20-21 septembre 2005)

Le dernier colloque aura lieu les 28-29-30 novembre 2005 et se posera la question suivante : *Laïcité, valeur commune de la République ?*

Les textes, ainsi que de nombreuses ressources documentaires destinées en particulier au monde enseignant, sont disponibles sur le site Internet

<http://www.1905-2005.fr>

L'ensemble de ces données seront publiées en mars 2006 dans un DVD-Rom à vocation pédagogique et grand public.



Disponible en librairie

sous la direction d'André Damien et de Jean Tulard
192 pages, illustrations couleur, 25 euros.

Restituer la loi fondatrice de la laïcité à la française, mais aussi relire l'histoire pour trouver une solution aux problèmes d'aujourd'hui: c'est dans cette double perspective que l'Académie des sciences morales publie, début mai, le livre du centenaire de la loi de 1905.

"Si l'on veut qu'aujourd'hui, les Français comprennent la laïcité, il faut qu'ils comprennent son Histoire" (ANdré Damien).

Règlement des prix et concours

Le règlement général des prix et concours s'applique pour autant qu'il n'entre pas en contradiction avec les règlements particuliers des prix, rédigés par leurs fondateurs et disponibles sur le site Internet.

Les concours des prix de l'Académie des Sciences morales et politiques sont ouverts à tous, sans critère de nationalité.

Peuvent être récompensés aussi bien des ouvrages imprimés que des thèses dactylographiées (accompagnées du rapport de soutenance, d'un résumé et d'un *curriculum vitae* du candidat).

L'inscription aux prix de l'Académie se fait par simple envoi de deux exemplaires pour un ouvrage imprimé (un seul pour une thèse dactylographiée), accompagné d'un courrier faisant acte de candidature. Ces envois peuvent émaner de l'auteur, de son éditeur ou être sollicités par l'Académie dans le cadre du service de presse. Les envois doivent être faits au Secrétariat de l'Académie, en indiquant la mention Prix et Concours.

Il est d'usage de concourir pour l'ensemble des prix de l'Académie et non pour un prix particulier.

Les ouvrages sont examinés par les membres de l'Académie, dans le cadre de leurs sections ou dans celui de commissions et de jurys particuliers. Leurs réunions ont lieu entre le mois d'avril et la fin du mois de juin.

Le palmarès est rendu public tous les ans, au mois de novembre, au cours de la séance publique annuelle de l'Académie.